MRC DU HAUT-RICHELIEU RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF SÉANCE ORDINAIRE

MARDI LE 1^{er} OCTOBRE 2024

ons de la séance ordinaire du comité administ

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, premier jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Mme Andrée Bouchard, préfète et mairesse de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : Mme Danielle Charbonneau, mairesse d'Henryville, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle et M. Jacques Lavallée, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Absence motivée : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan.

Également présents : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur des cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Andrée Bouchard, préfète.

9 h 00 Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

2207-10-24 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout du point 1.1.1 D : Municipalité de Venise-en-Québec : Règlement 322-2009-35.
- 2.- Ajout du point 1.1.1 C : Municipalité de Lacolle : Règlement 2024-0238.
- 3.- Ajout du point 1.2.3 : Plaine inondable : Demande au gouvernement du Québec afin d'obtenir la nouvelle cartographie.
- 4.- Ajout du point 2.6 : BIEC : Répartition de l'aide financière de 30 000\$ accordée par la MRC.
- 5.- Ajout du point 2.7 : NexDev : Demande de subvention pour l'élaboration du plan d'affaires d'un Centre de recherche et d'innovation (CRI).
- 6.- Ajout du point 2.8 : Municipalité de Lacolle : Démarche visant l'obtention d'une désignation de Village-relais par le MTMD.
- 7.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2208-10-24 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 3 septembre 2024 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 <u>Schéma d'aménagement et de développement</u>

1.1.1 <u>Avis techniques</u>

A) Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

A.1) Règlement 2024-185-32

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2024-185-32 adopté par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du schéma d'aménagement et de développement de même que du document complémentaire. En l'occurrence, ce règlement a pour but de réglementer la coupe obligatoire d'arbres jugés dangereux ou à risque, d'encadrer l'usage d'un centre équestre et de retirer l'usage C5-1 « Restauration à titre d'usage complémentaire à un centre équestre dans la zone A-10 ».

B) <u>Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu</u>

B.1) <u>Résolution PH-2024-5196</u>

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation de la résolution PH-2024-5196 adoptée par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du schéma d'aménagement et de développement de même que du document complémentaire. En l'occurrence, la résolution autorise un projet d'habitation composé de plus de trois (3) logements abordables pour aînés à faibles revenus dans la zone H-1860.

C) <u>Municipalité de Venise-en-Québec</u>

C.1) <u>Règlement 322-2009-35</u>

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 322-2009-35 adopté par le conseil de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du schéma d'aménagement et de développement de même que du document complémentaire. En l'occurrence, ce règlement a pour but de modifier des amendes associées à l'abattage d'arbres illégal.

D) <u>Municipalité de Lacolle</u>

D.1) <u>Règlement 2024-0238</u>

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2024-0238 adopté par le conseil de la municipalité de Lacolle, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du schéma d'aménagement et de développement de même que du document complémentaire. En l'occurrence, ce règlement adopte un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

1.2 <u>Urbanisme - Divers</u>

1.2.1 Travaux de révision du schéma d'aménagement et de développement - Convention d'aide financière

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement et la signature d'une Convention d'aide financière à intervenir avec le MAMH en vue du financement d'une partie du salaire d'une ressource pour réaliser les travaux de révision du schéma d'aménagement et de développement.

1.2.2 <u>CRE Montérégie - Projet sur les bandes riveraines</u>

Le Conseil régional en environnement de la Montérégie a déposé une demande d'aide financière au MAPAQ pour un projet sur les bandes riveraines. Considérant qu'il manque encore quelques informations, la demande d'appui est reportée.

1.2.3 <u>Plaine inondable - Cartographie</u>

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution afin que le gouvernement du Québec rende immédiatement public l'ensemble de la nouvelle cartographie de la plaine inondable.

2.0 <u>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u>

2.1 <u>Service d'aide à la recherche de logements (SARL) - Rencontre</u>

Les membres du comité administratif autorisent une période de 30 minutes pour rencontrer les représentants de l'OMH relativement aux démarches et la clientèle bénéficiant des services d'aide à la recherche de logements et ce, sur l'ensemble du territoire des quatorze (14) municipalités.

2.2 <u>Projet Signature innovation</u>

2.2.1 <u>Avenant</u>

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à signer un avenant prolongeant l'entente conclue avec le MAMH pour la réalisation du Projet signature innovation et ce, pour une année supplémentaire. Également, le libellé sera modifié de sorte à retirer tout ce qui a trait à la logistique de pointe.

2.2.2 <u>Comité directeur - Nomination</u>

Les membres du comité administratif recommandent de combler le poste laissé vacant au comité directeur par Mme Cynthia Gagnon, urbaniste.

2.3 NexDev - Rencontre

Les membres du comité administratif recommandent que les représentants de NexDev et Tourisme bénéficient d'une période de 30 minutes afin de discuter de divers dossiers régionaux et ce, préalablement à la prochaine séance ordinaire.

2.4 <u>CRSQV - Besoins</u>

Les membres du comité administratif confirment que pour l'instant, le personnel de la MRC ne participera pas aux réunions du CRSQV. En l'occurrence, la présence de l'urbaniste de la MRC du Haut-Richelieu avait été sollicitée afin d'expliquer le Plan climat et autres. Cette demande est prématurée puisque des travaux sont actuellement en cours pour procéder aux appels d'offres, requis pour l'obtention de services professionnels. Par ailleurs, les membres du comité administratif privilégient que le CRSQV et les souscomités de ce dernier puisse concrétiser des projets sur le terrain.

2.5 Alo Richelieu - Bilan 2024 et demande d'aide financière 2025

Les membres du comité administratif recommandent de fermer le dossier 2024 puisqu'une partie des travaux de mises en œuvre ont été réalisés toutefois, le service de navette n'a pu être mis en fonction. Il est recommandé d'utiliser la même enveloppe financière et d'autoriser un nouveau projet pour 2025. Également, l'argent versé en trop sera remboursé par Alo Richelieu, le tout tel que requis par la convention signée entre les deux (2) organismes.

2.6 Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif (BIEC) - Répartition

Les membres du comité administratif recommandent que l'enveloppe de la MRC du Haut-Richelieu totalisant un montant de 30 000\$ soit répartie à raison de 15 000\$ pour des projets structurants (Volet 2) et deux (2) fois 7 500\$ pour des projets d'amélioration ou d'actualisation (Volet 1).

2.7 <u>NexDev - Centre de recherche et d'innovation</u>

Les membres du comité administratif recommandent que NexDev dépose la demande de subvention auprès d'Investissements Québec dans le cadre du PADE afin de réaliser un plan d'affaire pour le Centre de recherche et d'innovation compte tenu que l'appel d'offres, l'analyse des soumissions et l'octroi de contrat sont déjà complétés par NexDev.

2.8 <u>Municipalité de Lacolle - Village-Relais</u>

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches en vue de la désignation de la municipalité de Lacolle à titre de Village-Relais par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

3.0 <u>FONCTIONNEMENT</u>

3.1 <u>Finances</u>

3.1.1 <u>Comptes - Factures</u>

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 9 octobre prochain.

3.1.2 Projet « Le Chemin des Montérégiennes » - Demande d'aide financière

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'accorder une aide financière de 5 000\$ pour le projet préconisé par Loisir et sport Montérégie. En l'occurrence, plusieurs travaux dans le même sens et concernant Les Montérégiennes interviennent soit par Tourisme Montérégie, le Réseau multifonctionnel via l'entente sectorielle et autres.

3.1.3 <u>Masse salariale - Suivi du dossier</u>

Les membres du comité administratif recommandent de reprendre les échanges entre les membres du conseil relativement à la masse salariale et ce, préalablement à la séance ordinaire du 9 octobre 2024.

3.1.4 <u>Coop Arto - Projet volet musique</u>

La Coop Arto a formulé une demande d'aide financière de 10 000\$ pour leur volet musique. Les membres du comité administratif recommandent de ne pas acquiescer à la demande considérant que ce projet couvre essentiellement le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et non l'ensemble du territoire des quatorze (14) municipalités de la MRC du Haut-Richelieu.

3.1.5 <u>Soirée Ès Arts - Aide financière</u>

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu contribue depuis plusieurs années à raison d'un montant de 1 500\$ pour la réalisation de la soirée Ès Arts;

CONSIDÉRANT les futurs développements de cet évènement;

EN CONSÉQUENCE;

2209-10-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le versement d'une aide financière de l'ordre de 5 000\$ pour la soirée Ès Arts tenue annuellement;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.2 <u>Divers</u>

3.2.1 Demandes d'appui :

A) Accélérer la transition climatique locale (ATCL)-Convention et modulation de l'aide financière

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches afin que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation autorise l'utilisation d'une partie des sommes accordées dans le programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) pour la réalisation de travaux de révision du schéma d'aménagement et de développement.

B) <u>Venise-en-Québec - PRCMHH Volet 2</u>

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la municipalité de Venise-en-Québec afin d'obtenir une aide financière du PRCMHH de sorte à réaliser un corridor faunique dans la tourbière-de-Venise-Ouest .

C) <u>Événements climatiques - Impacts sur le Programme de la redistribution</u>

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution appuyant les démarches pour toute augmentation du tonnage d'élimination des matières résiduelles suite à un évènement climatique majeur ne puisse affecter le rendement donnant droit aux redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

D) <u>Entente sur les services de la Sûreté du Québec</u>

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC de Brome-Missisquoi relativement à la signature des ententes sur les services de la Sûreté du Québec de sorte, entre autres, à ce que les effectifs ne soient pas réduits.

4.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

4.1 <u>SCRI révisé - Adoption</u>

Suite à la consultation publique qui se tiendra le 3 octobre, 18h30, les membres du comité administratif recommandent l'adoption de la version finale du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé avec ou sans ajustement ressortissant de la consultation et sa transmission au MSP.

5.0 <u>COURS D'EAU</u>

5.1 Petite rivière Bernier, branche 7B - Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu - Compensation

Considérant qu'un refus de passage a été manifesté de la part d'un propriétaire, les membres du comité administratif recommandent le versement d'une compensation pour le propriétaire ayant autorisé l'exécution de la totalité des travaux d'entretien à partir de sa propriété. Le tout est préconisé puisque la politique de gestion des cours d'eau prévoit que les travaux se réalisent pour moitié de chaque côté des propriétés longeant un cours d'eau.

CAPV2024-10-01

5.2 Cours d'eau Chartier, branche 6 - <u>Municipalité de Saint-Alexandre - Travaux de canalisation</u>

Les membres du comité administratif recommandent d'autoriser le remplacement de la canalisation de la branche 6 du cours d'eau Chartier. Le tout fait suite à l'avis juridique sollicité lequel conclue que la MRC du Haut-Richelieu est responsable de la remise en état, mais également de la sécurité des personnes. À noter qu'il n'y a pas d'obligation de remplacement de la canalisation . Toutefois, il faut prendre en compte la sécurité qui, dans ce dossier, est majeure puisque le cours d'eau circule entre deux résidences.

- 6.0 <u>VARIA</u>
- 7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE
- 2210-10-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, Appuyée par la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 1^{er} octobre 2024.

ADOPTÉE

Ame Andrée Bouchard, Préfète
Me Joane Saulnier, Directeur général et greffier-trésorier